

Pour l'élevage

Alliance Pastorale

Réf : 0801921

CAPS NETTOYANT VITRES



En dilution

**98% DES INGRÉDIENTS
SONT D'ORIGINE VÉGÉTALE ET MINÉRALE**

I. PROPRIÉTÉS:



GLASS'R nettoie, dégraisse et fait briller les vitres, miroirs, et toutes surfaces modernes et lavables (telles que les surfaces laquées et stratifiées), sans laisser de traces ou de voiles.

Efficace sur les surfaces vitrées intérieures.

GLASS'R s'utilise pour les surfaces en collectivité, crèches, EHPAD, locaux administratifs, hôtels, industries, locaux sociaux, tertiaires,...

GLASS'R est une formule concentrée conditionnée en 50 mL destinée à être diluée dans 700 mL d'eau dans un pulvérisateur.

Son système de vissage garantit le zéro contact avec le produit.

Le produit diffuse un parfum de vent de fraîcheur.

Son petit conditionnement permet une réduction de plastique et la capsule est 100% recyclée et recyclable.

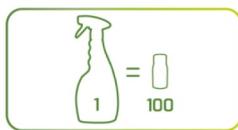
GLASS'R est fabriqué en France.



GAIN DE PLASTIQUE

La recharge d'un PAE par les capsules de la gamme des concentrés permet la réduction de plus de 78% de plastique.

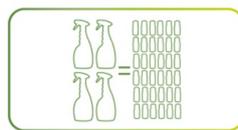
De plus, les capsules sont en plastique 100% PE recyclés.



GAIN D'EMBALLAGE

Nombre d'usage du bidon : Réutilisable 100 fois après remplissage du bidon.

Nombre d'usage du spray : Réutilisable 17 fois après remplissage du bidon.



GAIN DE PLACE EN STOCKAGE

Une recharge de 50mL est au moins 3 fois plus petite qu'un pulvérisateur prêt à l'emploi.

Soit, 3 cartons de 12 recharges (36 recharges au total) correspondent à la place de seulement 4 pulvérisateurs. (1 palette de recharges équivaut à 12 palettes de pulvérisateurs.)



GAIN DE TRANSPORT

Il est possible de palettiser plus de cartons de recharges dans un camion que de cartons pulvérisateurs prêt à l'emploi : 12 palettes de pulvérisateurs équivaut à 1 palette de recharges.

> Réduction de nos émissions de Co2.

2. MODE D'EMPLOI:



N° Tél. 05.49.83.30.30

www.alliance-elevage.com
ap@alliancepastorale.fr

Code APE : 9411 Z
RCS Poitiers : 781 541 685

1 route de Chauvigny
86500 Montmorillon

48 Avenue de l'Europe - CS 80095 - 86502 Montmorillon cedex

Caps Nettoyant vitres
Juillet 2024
Page 1/2

depuis 1933...



Ne pas utiliser pur.

1. Prendre votre flacon vide, verser 700 mL d'eau.
2. Visser la recharge de 50 mL sur le flacon.
3. Retourner doucement le flacon avec sa recharge pour la vider et mélanger le produit.
Dévisser et retirer la recharge vide.
4. Refermer le flacon avec le pulvérisateur.

Votre produit est prêt à l'emploi !

Pour l'utilisation du produit PAE : se référer à la fiche technique ou étiquette du pulvérisateur.

3. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES :

| | |
|--|---|
| Aspect : | Liquide bleu foncé limpide |
| pH : | 4.00 +/- 1.00 |
| Densité à 20°C : | 0.970 g/cm ³ +/- 0.020 |
| Stockage : | Pour une conservation optimale, conserver le produit à l'abri de la chaleur, de la lumière et du gel. Ne pas stocker le produit à une température supérieure à 30°C. |
| Contient parmi d'autres composants (règlement (CE N°648/2004)) : | Moins de 5% : agents de surface anioniques Moins de 5% : agents de surface amphotères Moins de 5% : agents de surface non ioniques Parfums |

4. CONDITIONNEMENTS :

- Carton de 12x50 mL - (Palette de 462 cartons) – Réf.002065002



5. PRÉCAUTIONS D'EMPLOI :

Attention à bien nettoyer et sécher votre pulvérisateur entre chaque recharge.

Une fois votre produit dilué en Prêt A l'Emploi, vous pouvez conserver ce P.A.E. environ 12 mois.

Formule déposée au centre antipoison de Nancy (N°0650) : + 33 (0)3 83 22 50 50.

N° de téléphone d'appel d'urgence INRS/ORFILA : + 33 (0)1 45 42 59 59.

Fiche de données de sécurité disponible sur le site : www.hydrachim.fr.

Pour une question de sécurité, ne pas réutiliser l'emballage vide.

*Ces informations données à titre indicatif sont le reflet de nos meilleures connaissances sur le sujet. Elles ne sauraient en aucun cas engager notre responsabilité.
En dilution : Conforme à la législation relative aux produits de nettoyage du matériel pouvant se trouver en contact des denrées alimentaires. Pour cette utilisation, rinçage obligatoire. (Arrêté du 08/09/99 et ses amendements).*

N° de révision 09-02-2024-V2

